SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

160

Nombre de membres :
en exercice : 46
présents : 10
représentés : 1
votants : 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 29 décembre 2025
DELIBERATION N°2025-91

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 décembre à 11 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

La présente séance du Comité syndical fait suite à celle du 16 décembre 2025 au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint.
En application de l'article 9 des statuts du SYDED, un nouveau Comité syndical a ainsi été convoqué pouvant délibérer sans condition de quorum.

Date de convocation : le 16 décembre 2025

Collège du Département de la Haute-Vienne							
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
M. AUZEMERY Alain	P	*M. VEYRIRAS Stéphane*		Mme LALOGE Marlène	P	*Mme GUILHAT-BARRET Véronique*	
Mme SELLES Amandine	A	*Mme PLAZZI Monique*		M. BARRY Philippe	A	*M. GERAUDIE Ludovic*	
Mme TROUBAT Bernadette	A	*M. BEGOUT Gilles*		Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle	A	*Mme MORIZIO Annick*	
Mme LARDY Brigitte	A	*M. BOISSERIE François*		M. JOUANNY Alain	A	*M. ESCURE Fabrice*	
M. RAYMONDAUD Yves	P	*M. NOUHAUD Jean-Louis*		Mme TUYERAS Sylvie	A	*Mme PAULET Valérie*	
Mme ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	A	*Mme BOURDEAU Cécile*		M. MALET Patrick	A	*M. PIRONNEAU Pascal*	
M. CUBERTAFOND Michel	A	*M. BOST Jean-Marie*		Mme GENTIL Sarah	A	*Mme MANUS Lydie*	
M. BUSSIERE Pascal	A	*M. LARCHER Sébastien*					
Collège des groupements de communes							
CC Briance Combade				**CC de Noblat**			
M. COUEGNAS David	P	*M. MONZAUGE Christian*		Mme ROUCHUT Josiane	P	*M. ESTRADE Jean-Pierre*	
M. LE GOUFFE Yves	P	*M. WANPACH Joe*		M. VALADAS Hervé	P	*M. LEMASSON Lionel*	
CC Gartempe Saint Pardoux				**CC Ouest Limousin**			
M. MARTIN Pierre	A	*M. BARAUD Pascal*		M. GEROUARD Christophe	A	*M. JAYAT Bernard*	
M. RIFFAUD Gérard	A	*M. COUNORD Jean-Louis*		M. DARFEUILLES Charles-Antoine	A	*M. BROUSSAUD Jean-Pierre*	
CC Portes de Vassivière				**CC Pays de Nexon Monts de Châlus**			
M. BIDAUD Jean-Michel	A	*M. SIMON Philippe*		M. DELOMENIE Bernard	A	*M. GAYOT Loïc*	
M. BAUDEMONT Dominique	A	*M. MUZETTE Thierry*		M. DESROCHE Christian	A	*Mme LACORRE Valérie*	
CC Val de Vienne				**CC ELAN**			
Mme ACHARD Sylvie	P	*Mme LASCAUX Agnès*		M. SOLANS EZQUERRA Raphaël	A	*Mme JOUANNETAUD Gisèle*	
M. GEHRIG Alain	A	*Mme TALLANDIER Marie-France*		Mme DELOS Hélène	A	*M LAUSERIE Bernard*	
Mme LE GOFF Monique	A	*M. BERROU Yves*		M. POULET Jean-Paul	A	*M. CHATENET Olivier*	
CC Haut Limousin en Marche				M. Jean-Jacques DUPRAT	A	*Mme TERRANA Angélique*	
M. DE LA SALLE Jacques	A	*M. PERICHET Daniel*		**CC Porte Océane du Limousin**			
M. NIVARD Fabrice	A	*M. HERAULT André*		M. ALLARD Pierre	A	*M. GRANET Thierry*	
M. PEYRONNET Claude	A	*Mme LAVERGNE Viviane*		M. CLUZEAU Pascal	A	*M. DUCHAMBON Jean*	
M. MAUDUIT Jean-Luc	A	*Mme SINGEOT Anne-Marie*		M. HABRIAS Fabien	A	*M. COQUILLAUD Edouard*	
SICTOM Sud Haute-Vienne				M. GRANET Jean-Pierre	P	*Mme DARDILHAC Annie*	
M. LAGORCE Edmond	P	*Mme GUEIDAN Laurette*					
M. CHAZELLE Alain	A	*M. CHIBOIS Thierry*					
M. LAVOREL Eric	A	*M. LOCHARD Eric Olivier*					
M. LATOUILLE Christian	A	*Mme DELHAYE Caroline*					

P-- > présent A-- > absent E-- > excusé

Procuration : M. BIDAUD à M. COUEGNAS au titre du collège des groupements de communes.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre GRANET

Objet : Mise à jour du règlement intérieur à destination des agents

Vu le CGCT ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations du Comité Syndical du SYDED n°2019-87 en date du 20 décembre 2019, n° 2021-67 du 15 décembre 2021, n°2023-19 du 31 mai 2023 et n°2024-36 du 12 juillet 2024 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur ;

Considérant le projet de règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération ;
Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2025 ;
Vu le rapport de présentation du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le nouveau règlement intérieur qui annule et remplace la précédente version et dont la nouvelle version est jointe en annexe à la présente délibération ;**

- **que le nouveau règlement intérieur s'appliquera à partir du 1er janvier 2026 ;**

- **qu'il sera affiché dans les différents lieux de travail du SYDED et notifié à chaque agent en poste ou nouvellement recruté au sein du syndicat.**

VOTE :

POUR :	11
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

➔ **UNANIMITE**

Fait et délibéré à PANAZOL,

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets - SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2025.12.29 17:42:47 +01'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20251229-2025_92-DE